

Attestation d'accueil



Liberté • Égalité • Fraternité ^[1]
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'attestation d'accueil est un document officiel, établi sur papier sécurisé, rempli et signé par toute personne qui souhaite accueillir un ressortissant étranger qui vient en France pour effectuer un séjour à caractère familial ou privé n'excédant pas 3 mois.

L'attestation est demandée et signée par la personne (française ou étrangère), qui se propose d'héberger l'étranger en France. Ce dernier ne pourra obtenir son visa d'entrée en France que s'il la joint à son dossier de demande de visa.

- S'adresser en Mairie - Service des Affaires générales - 1 place Charles de Gaulle
- Tél. 04 76 50 47 00
- Courriel : aff-gen@ville-voreppe.fr ^[2]
- [Pour en savoir plus](#) ^[3]

[Tweet](#) ^[4]



[Connexion](#)



[Flux RSS](#)



[Nous suivre sur Twitter](#)



[Mentions](#)

[légales](#)



[Contact](#)

Source URL: <https://www.voreppe.fr/article/attestation-daccueil>

Liens

[1] https://www.voreppe.fr/sites/default/files/field/image/republique_1.jpg?itok=Eqz8_Ye5

[2] <mailto:aff-gen@ville-voreppe.fr>

[3] <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2191.xhtml>

[4] <http://twitter.com/share>